

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Sarah RENAUD a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Thony CHABOT, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Isabelle LE BRUSQUET.

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D11122023_01 : Rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-39,

Vu la délibération n°RGLT_23_688_120 en date du 21 septembre 2023 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

Conformément aux dispositions précitées du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente en séance le rapport annuel d'activités de l'année 2022 de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport a fait l'objet d'une transmission à l'ensemble des membres du Conseil Municipal lors de l'envoi de la présente note de synthèse.

Après présentation du rapport d'activités annuel de la Communauté de Communes du Pays des achards pour l'année 2022 par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte dudit rapport.

.../...

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 18/12/2023
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

